

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Convocation en date du : 05/12/2024

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 13

Nbre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Onze Décembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Absents excusés : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. REY Gérard

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2024.119 : Bail avec la société Totem pour la mise en place d'un relai de télécommunication

Monsieur le Maire rappelle l'installation, il y plus de 20 ans, d'un relai « provisoire » par la Sté Orange sur la partie Est de la station en amont des bâtiments de Rochebrune. Aujourd'hui cette société envisage de pérenniser cette installation. Un dossier d'information a été reçu en mairie le 11 octobre.

Le présent bail a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le Bailleur loue à TOTEM France, qui l'accepte, l'emplacement technique défini afin d'y construire des infrastructures et de la commercialiser auprès des tiers. Les Équipements Techniques pouvant appartenir soit à TOTEM France, soit à des tiers, notamment à des opérateurs de communications électroniques ci-après dénommés (« Occupants »).

TOTEM France est une société spécialisée dans l'hébergement d'Équipements Techniques. Elle possède un parc important d'infrastructures passives.

TOTEM France a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites (pylônes, etc....), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites, et toute activité connexe.

L'Emplacement mis à disposition tel que décrit à l'annexe I, sis Route du Forest 05170 ORCIERES (Référence cadastrale : Section : AD - Parcelle : 1557) se compose d'une surface de 70 m² environ.

Il donne lecture du projet de bail qui comporte un loyer annuel de 3 000 € nets toutes charges incluses.

Trois opérateurs seraient présents sur le pylône.

Le bail est consenti pour une durée de 12 (douze) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les termes de ce bail,
- **Autorise** M. le maire à le signer.

**Le Maire
Patrick RICOU**

